

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 MARS 2020

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RESERVE FONCIERE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Ville de ROUEN (Département de la Seine-Maritime).
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	<u>Sous réserve de la production d'une délibération</u> demandant l'intervention de l'EPF, l'intégration de cette opération au Programme d'Action Foncière de la Ville de Rouen et s'engageant au rachat du bien dans le délai de cinq ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelle cadastrée section DT n°96 pour une contenance totale de 5 770 m ² sise rue François Couperin sur la Commune de ROUEN .
POS/PLU :	Zone UAb du PLU : la zone UA a vocation à accueillir des logements, des commerces, des activités, des bureaux et des équipements d'intérêt général. Cette mixité des fonctions se combine avec une certaine densité bâtie.
PROJET :	Acquisition, dans le cadre du Programme d'action foncière de la Ville de ROUEN , de l'ancienne piscine désaffectée Salomon, en vue de la démolition et du désamiantage du bien au titre du Fonds Friche et d'un projet de renaturation de la parcelle. Compte-tenu de l'état du bien, l'acquisition sera réalisée dans un calendrier calé au plus près de l'intervention en travaux.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	18 mars 2021 –Avis favorable
PROPRIÉTAIRE :	Ville de Rouen (Rachat à l'euro symbolique)
ÉVALUATION DOMANIALE :	Montant inférieur au seuil de consultation des domaines
IMPUTATION :	Compte n°924 609 – ROUEN « RUE FRANCOIS COUPERIN » Enveloppe projet : 10 000 €

Cette décision vaut avenant au Programme d'Action Foncière de la Ville de Rouen

Rouen, le 06 avril 2021

Le Directeur Général de l'EPF Normandie,

06 AVR. 2021

L'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales,
en charge du pôle "Politiques Publiques"


Dominique LÉPETIF

Gilles Gal

Signé par Gilles Gal

✓ Signé et certifié par 